

Liste des présents :

- Gilles DENIS, Président
- Philippe LOMAZZI, Trésorier
- Stéphane Pascal, Sociétaire
- Angélique TACHEZ, invitée en tant que futur membre
- Patrick COTTIN, invité en tant que futur membre

Liste des absents :

- Néant

En préambule, le Président ouvre la séance en demandant aux sociétaires et invités présents d'avoir une pensée pour toutes celles et ceux de notre fédération qui nous ont quittés cette année.

1 – Nouveaux membres actifs :

Il est décidé à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2022 des entrées en tant que membres actifs en probation de Angélique TACHEZ et Patrick COTTIN, présentés par Gilles DENIS leur parrain.

2 - Rapport moral :

Après lecture du rapport moral (annexe en pièce jointe), celui-ci est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022.

3 - Approbation des comptes :

L'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022 prend connaissance des résultats comptable de l'exercice 2022 (annexe en pièce jointe) et les approuve à l'unanimité.

4 - Modifications statutaires (article 10) :

Ancien texte : « Elle se réunit chaque année au mois de janvier »

Nouveau texte : « Elle se réunit une fois par an entre le 15/11 de l'année en cours et le 31/01 de l'année suivante »

L'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022 approuve à l'unanimité les modifications statutaires proposées par le Bureau.

5 - Information sur les modifications du RI (Article 10) :

Ancien texte : « L'association a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de son organisme bancaire »

Nouveau texte : « L'association est couverte en matière de responsabilité civile par la cotisation annuelle versée à la Fédération du Harley Davidson Club de France qui se charge de souscrire chaque année une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des clubs affiliés à la Fédération »

L'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022 ne voit aucune objection à ces modifications.

6 - Port du patch des Crocodiles :

L'article 5.4 des statuts de l'Association des Southern Snakes – H-D C 83 ne précisant pas quel type de patch du parrain doit être porté, ni son emplacement précis, l'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022 décide à l'unanimité que c'est le patch officiel des Crocodiles qui devra être porté près de la poche basse avant droite des gilets de ses membres. Aucun autre patch et/ou mention n'est autorisé sur les gilets officiels qui se doivent d'être tous identiques, seul le patch du 20ème anniversaire de nos parrains les Crocodiles sera toléré (cas de Philippe notamment) en plus du patch officiel.

7 - Demande d'adhésion d'un ex-membre des Crocodiles :

Après présentation par le Président de la situation d'un ancien membre des Crocodiles qui souhaite rejoindre les Southern Snakes et après débat, l'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2020 trouve prématurée d'accepter cette candidature et décide de sursoir à l'étude de cette demande tant que l'association sera en probation vis-à-vis de la Fédération du H-D C France. Le Président des Southern Snakes sera chargé de l'informer de cette décision.

8 - Objectifs 2023 (AG, rallyes, manifestations, sorties club...) :

Le calendrier des manifestations H-D C France et Europe n'étant pas encore connu, ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion en début d'année 2023. Le Président rappelle néanmoins que conformément aux statuts de l'association, les membres des Southern Snakes doivent participer au minimum à 3 sorties officielles (rallyes France ou Europe) et se doivent, cette année, d'être tous présents à l'AG qui se déroulera le week-end de Pâques 2023 à Saint Paul les Dax. Il rappelle également la nécessité pour chaque membre de diversifier ses sorties pour éviter d'aller toujours chez les mêmes. Il serait bien que les Southern Snakes soient présents au minimum dans 10 rallyes cette année (France et/ou Europe) et qu'une visite à nos voisins Italiens et/ou Espagnols soit organisée.

9 - Organisation en 2024 des 5 ans du Club qui a été créé le 24/10/2019 :

Après débat, l'Assemblée Générale réunie le 20 novembre 2022 décide à l'unanimité que les Southern Snakes présenteront leur candidature à l'organisation de l'Assemblée Générale qui se déroulera en octobre 2024 lors de la prochaine Assemblée Générale. D'ici là, le dossier de candidature devra être constitué par le Président avec l'aide de tous les membres de l'association auxquels il délèguera certaines études.

10 - Aménagement du local du Club :

La Mairie de La Farlède a adressé aux associations de la commune le dossier de demandes de subventions qui est à leur retourner pour le 31/01/2023 au plus tard. Angie se proposant de le compléter, l'Assemblée Générale du 20 novembre 2022 décide à l'unanimité de lui confier ce dossier qui sera soumis à relecture par les membres du Bureau avant envoi à la Mairie. Les besoins du club sont les suivants : création de WC, installation d'un évier et d'un petit ballon d'eau chaude, cloisons de séparation, chauffage d'appoint et éclairage extérieur.

11 - Budget prévisionnel, détermination du montant des cotisations 2023 et modalités de règlement :

Le budget présenté en annexe est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2022. Ce budget fixe la cotisation 2023 à 200 euros pour les membres actifs, cotisation qui devra être versée en une ou quatre fois maximum avant le 30/09/2023. Ce budget devra également permettre d'offrir aux membres des clubs présents lors de l'AG de Pâques 2023 un verre de limoncello pour fêter la sortie de probation des Southern Snakes. Les autres cotisations restent inchangées.

Fait à La Farlède, le 20 novembre 2022

Philippe LOMAZZI, Trésorier

Gilles DENIS, Président